



**Conseil des Affaires Administratives et Financières  
Zone Amlasud  
31 octobre 2025 16h05 Heure Paris**

Présents : ALVAREZ Fabrice, FAVRE Stéphanie, GRIRAUD-CLAUDE-LAFONTAINE Didier, LEHMANN Peggy, POUILLET Jean Joseph, RAUFAST Régis, STURBAUT Françoise

Excusée : VALDMANN Déborah

Invitées : MUZZIO Luciana, SIMONCELLI Bárbara

La séance s'ouvre en distanciel (zoom) à 16h05, heure de Paris. Elle est présidée par M Régis RAUFAST.

Quorum atteint : 7/9

Les deux nouveaux membres, M Didier GIRAUD-CLAUDE-LAFONTINE, IEN de la zone, et M Ludovic SAUVAGE, IA-IPR Référent de zone Amérique du Nord et Amlasud se présentent.

Désignation du secrétaire adjoint de séance : M Jean Joseph POUILLET.

Rappel de l'ordre du jour :

- Point N°1. Vérification du quorum
- Point N°2. Désignation du secrétaire adjoint de séance
- Point N°3. Adoption de l'ordre du jour
- Point N°4. Adoption du compte rendu du précédent CAAF
- Point N°5. Point financier
- Point N°6. Les tarifs pour la coopération éducative
- Point N°7. Retour du CPS :
  - Présentation du PRF – AFE – AFZ
  - Modalités de mise en œuvre AFE premier degré
  - AP
- Point N°8. Point élections CAAF 2026
- Point N°9. Questions diverses

Institut Régional de Formation AMLASUD

Ramsay 2131  
Buenos Aires-Argentine

**Point N° 1** : Vérification du quorum.

7 membres sont présents sur 9, le quorum est atteint.

**Point N°2** : Désignation du secrétaire adjoint de séance.

M Jean Joseph POUILLET est le secrétaire adjoint de cette séance.

**Point N°3** : Adoption de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité : 7 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

**Délib 2025-12** : L'ordre du jour est adopté à l'unanimité : 7 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

**Point N°4** : Adoption du compte rendu du précédent CAAF, tenu le 1er juillet 2025

Sans remarque, le compte rendu est adopté.

**Délib 2025-13** : Le compte rendu du CAAF du 1er juillet 2025 est adopté à l'unanimité : 7 voix pour, 0 contre, 0 abstention

**Point N°5** : Point Financier : coût des missions et état des lieux du recouvrement

Le Budget Rectificatif 2 (BR2) et le Budget Initial (BI) sont en cours de validation par les instances de l'AEFE et seront présentés en détail lors d'une prochaine séance.

Des crédits ont pu être libérés grâce à la baisse des coûts de mission et notamment à l'obtention de tarifs hôteliers plus avantageux que l'année précédente au Chili et en Uruguay. C'est une baisse des frais de mission de 250.000 euros qui a pu être proposée au BR2.

Avec les différents ajustements dus principalement au taux de change, le résultat budgétaire de l'exercice est amélioré de 215 000 €.

La présentation du BR2 sera plus détaillée une fois celui-ci validé au CA de l'AEFE.

M Raufast adresse des remerciements à l'équipe de Santiago, et en particulier à M Thibault Delor, pour les négociations effectuées avec les hôtels. De même que tous les chefs d'établissement qui accueillent des stages et qui ont renégocié les tarifs hôteliers.

Le recouvrement :

La facturation pour la période septembre-décembre est en cours mais est ralentie en raison de l'attente des retours des masses salariales par les établissements. Il manque encore l'information de deux établissements afin que Mage soit paramétré et les factures envoyées.

Les dettes des établissements de Rio et de Conception sont en cours de régularisation.

Une situation particulière concerne l'établissement d'Osorno. Ce dernier acquitte l'adhésion à l'IRF et finance intégralement sa participation aux actions de formation sans en demander le remboursement. Une formation du DAF a été faite et des relances auprès du proviseur sont en cours pour remédier à ce dysfonctionnement. Le remboursement de ces frais ne pourra être rétroactive sur les exercices comptables passés.

L'établissement de São Paulo a réglé sa dette la veille de la réunion.

**Point N°6** : Les tarifs pour la coopération éducative

L'objectif de ce point est d'informer et de clarifier le cadre tarifaire applicable aux actions de formation menées en dehors du périmètre des personnels EFE, notamment pour les partenaires du réseau tels que les établissements labellisés "LabelFrancÉducation" et les établissements qui ont un partenariat à jour et signé avec le SDC (Service du Développement et du Conseil)

Il y a deux systèmes de facturation :

1. Envoi d'un formateur de l'IRF : les tarifs sont fixés par une note de 2019 qui fixe les tarifs journaliers. Ils varient selon le statut de l'intervenant (IEN/IPR). (Annexe 1 - Grille tarifaire)
2. Accueil de stagiaires externes dans une formation : deux tarifs, précédemment votés par le CAAF, s'appliquent (hors perdiem et hors frais de transport, qui restent à la charge de l'établissement d'origine) :
  - € 250 par jour par stagiaire pour les personnels issus d'établissements labellisés (LabelFrancEducation).
  - € 100 par jour et par stagiaire pour les personnels issus d'autres établissements

Les établissements peuvent demander ces formations en passant par l'IFA qui contactera l'IRF. Il sera alors mis en place une convention qui sera la base à la facturation de la prestation de formation.

À 18h20 Mme Sturbaut rejoint la réunion dorénavant le quorum est de 8

Monsieur Depetris exprime son inquiétude quant au tarif de € 250, le jugeant trop élevé pour la plupart des établissements labellisés dans le contexte argentin. Le conventionnement étant potentiellement difficile de mener à bout.

M Raufast clarifie les deux aspects :

La meilleure approche pour les partenaires sont les regroupements, établir leurs besoins de formation et organiser une intervention sur mesure, ce qui est pour les établissements non seulement plus économique mais aussi plus adapté sur le plan pédagogique.

Les tarifs ont été fixés par la Directrice Générale lors d'une commission à l'Agence.

Ces tarifs sont très bas en comparaison à d'autres zones géographiques.

**Point N°7** : Retour du CPS - Présentation du PRF – AFE – AFZ – AP

M Sauvage et M Giraud-Claude-Lafontaine font une synthèse des conclusions du CPS

Répartition de la remontée de besoins :

Une zone diverse, deux établissements n'ont rien demandé tandis que six autres ont fait remonter plus de vingt demandes.

Volumétrie :

Pour le 2nd degré les priorités sont celles de l'Agence tenant compte des besoins de la zone tout en préservant l'inter degré et respectant le budget.

## Modalité de mise en œuvre des AFE 1erD

Les missions des EMFE seront recentrées sur leur pays d'exercice prioritairement, mais occasionnellement ils pourront animer des formations en dehors de leur pays d'exercice en raison de leur proximité avec un établissement qui ne bénéficie pas de formateur sur place.

Le CPAIEN en résidence à Santiago se chargera prioritairement des formations en Bolivie, la CPAIEN de Buenos Aires des formations en Uruguay.

Autant que faire se peut, les PàP seront accompagnés par le même formateur durant chaque année de leur parcours.

M Giraud-Claude-Lafontaine propose en accord avec M Sauvage et M Raufast de travailler sur le chronogramme du PRF 2027 afin de structurer, organiser, articuler et rendre fluides les étapes.

L'AP Jeux Amlasud est la seule AP validée par le CPS pour 2026 sur ce CAAF. Il faudra définir le calendrier des AP 2026 pour valider l'ensemble ensuite.

Ces trois points : PRF, Modalité de mise en œuvre des AFE 1<sup>er</sup> D et AP sont soumis au vote

**Délib 2025-14** : Retours du CPS qui s'est tenu le 27 novembre 2025 : PRF (Annexe 2 - AFE AFZ) – modalités de la mise en œuvre des AFE du premier degré et AP "Jeux AMLASUD" est adopté à l'unanimité : 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

## **Point N°8** : Elections CAAF 2026

Le mandat des membres élus du CAAF arrive à son terme.

Les élections au CAAF seront organisées en avril 2026, une fois que les élections au Conseil d'Etablissement de tous les établissements seront réalisées.

Pour la rentrée 2026 M Raufast partagera les documents à envoyer aux établissements.

Tous les postes doivent être pourvus.

La nouvelle circulaire stipule que chaque personne se présente avec deux suppléants, afin de prévoir que les postes soient pourvus jusqu'à la fin du mandat de l'équipe.

## **Point N°9** : Questions diverses

A défaut de questions diverses et après avoir épuisé l'ordre du jour, la séance est levée à 16h45 heure de Paris.